

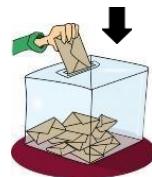


Ce document est écrit en FALC
FALC veut dire Facile A Lire et à Comprendre.
Le FALC aide à mieux comprendre les informations.

Ce document m'explique :

- **Qui peut voter ?**
- **Comment je m'inscris sur la liste électorale ?**
- **Comment je suis accompagné le jour du vote ?**
- **Comment je fais une procuration de vote ?**

Une procuration c'est demander à quelqu'un de voter pour moi.



Qui peut voter ?

Pour voter, je dois :

- 1- Être français
- 2- Avoir plus de 18 ans
- 3- Être inscrit sur les listes électorales

Une personne sous curatelle ou tutelle peut s'inscrire et voter.

Qu'est-ce que la liste électorale ?

La liste électorale c'est la liste des personnes qui peuvent voter.

Pour savoir si je suis inscrit sur la liste électorale :

- Je demande à la mairie de Versailles

ou

- Je regarde sur internet : [je clique ICI](#)

Si je ne suis pas inscrit sur la liste électorale,
je demande à être inscrit.



Comment m'inscrire sur la liste électorale ?

Je peux m'inscrire :

- À la mairie de Versailles.
- Sur internet

[Je clique ICI](#)



Je peux aussi m'inscrire par courrier :

Je remplis le document trouvé sur internet :

[Je clique ICI](#)



Je remplis et je signe le document.

J'envoie tous les documents à la mairie.

Quels documents pour m'inscrire sur la liste électorale ?

Pour m'inscrire sur la liste électorale j'ai besoin :

- de ma carte d'identité
- ou
- de mon passeport
 - 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois à mon nom et prénom.



Le justificatif de domicile c'est un document qui dit où j'habite.

Par exemple :

- Une quittance de loyer
- Une facture d'électricité
- Une facture d'eau
- Une facture de gaz

Je vis chez mes parents :

Je demande **une attestation d'hébergement** à mes parents.

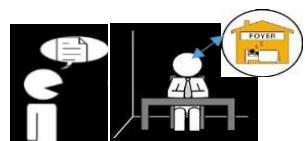
Une attestation d'hébergement est une lettre
qui précise l'adresse où j'habite.
La lettre doit être écrite à la main.



Je vis en foyer :

Je demande une attestation d'hébergement au directeur du foyer.

Une attestation d'hébergement est une lettre
qui précise l'adresse où j'habite.
La lettre doit être écrite à la main.



Je suis inscrit :

Je reçois ma carte d'électeur par courrier.

Avec ma carte je deviens **un électeur**.

Un électeur c'est une personne qui peut voter.



Important :

Je peux m'inscrire toute l'année.

Quand il y a une élection dans l'année :
je dois m'inscrire avant une date limite.

Je téléphone à la Mairie pour connaître la date limite :



01 30 97 80 00

Si je déménage :

Je dois demander mon inscription dans ma nouvelle ville.

Comment je peux être accompagné le jour du vote ?

Je suis en situation de handicap.

Je peux demander à être accompagné dans les bureaux de vote.

Les personnes des bureaux de vote savent comment m'aider.



Dans les bureaux de vote, il y a des panneaux en FALC.

Ces panneaux expliquent les étapes du vote.

Comment je vote ?

1 **À l'accueil du bureau de vote, je donne :**

- Ma pièce d'identité
- Ma carte d'électeur.

Les personnes du bureau de vote vérifient ma pièce d'identité et ma carte d'électeur.

Si j'ai oublié ma carte d'électeur : une personne du bureau de vote vérifie mon inscription sur la liste des électeurs.

2 **À l'accueil du bureau de vote, je prends :**

- Une enveloppe
- Un bulletin de vote de chaque candidat. Un candidat est une personne qui se présente à l'élection.

Les bulletins sont des papiers avec le nom des candidats.

3 **Je vais dans l'isoloir**

Je rentre seul dans l'isoloir. L'isoloir c'est une cabine entourée d'un rideau.

Dans l'isoloir :

- Je choisis un bulletin
- Je le mets dans l'enveloppe
- Je ferme l'enveloppe.

Je demande de l'aide si j'en ai besoin.

En sortant de l'isoloir, je jette les autres bulletins dans la poubelle.

4 **À la table de vote**

Je donne ma pièce d'identité et ma carte d'électeur.

Je pose mon enveloppe sur l'urne. L'urne est une boîte pour déposer mon bulletin de vote.

Le président du bureau de vote lit mon nom à haute voix.

Mon enveloppe tombe dans l'urne.

Le président du bureau de vote dit « **A voté !** ».

5 **La signature du registre des électeurs**

Une personne de la table de vote me présente le registre.

Le registre c'est un grand cahier que je signe.

Je peux demander de l'aide si j'en ai besoin.

Ma carte d'électeur est tamponnée à la date du jour.

Je récupère ma pièce d'identité et ma carte d'électeur.

Comment je peux faire une procuration de vote ?

Faire une procuration veut dire que :

je demande à quelqu'un de confiance d'aller voter pour moi.

Je fais une procuration, si je ne peux pas aller voter.

Par exemple :

- Je suis au travail
- Je suis en vacances
- J'ai déménagé
- À cause de mon handicap
- À cause de problèmes de santé...



Je peux voter par procuration :

Je choisis une personne de confiance.

Cette personne doit avoir le droit de voter.

La personne doit aller à mon bureau de vote.

Attention :

Je dis à la personne de confiance
pour qui je veux voter.



C'est moi qui choisis mon vote.



Important :

Je dois faire ma procuration rapidement.

Je peux donner la procuration :

- à un électeur de ma famille
- à un ami qui a le droit de voter



Je peux donner la procuration à une personne :

- Sous tutelle si elle est inscrite sur une liste électorale
- Sous curatelle si elle est inscrite sur une liste électorale



Je ne peux pas donner la procuration

à mon tuteur ou mon curateur.



Comment je fais une procuration de vote ?

Je peux me déplacer

Je dois aller demander la procuration :

- au commissariat de police.

Adresse :

Hôtel de police
19 avenue de Paris
78000 Versailles.



- à la gendarmerie nationale

Adresse :

12 rue Benjamin Franklin
78000 Versailles.



- au tribunal judiciaire

Attention :

je choisis le tribunal à côté de chez moi
ou à côté de mon travail.



Une fois que j'ai choisis où faire la procuration.

1) Je dois avoir ma carte d'identité ou mon passeport.



2) Je dois dire que je veux voter par procuration.



3) Je dois dire à qui je donne ma procuration.

**La personne qui reçoit ma procuration
n'est pas obligée d'être présente.**

4) Je dois remplir un document.



Important :

Je peux remplir le document sur internet : [je clique ICI.](#)

Je dois l'imprimer.

Je vais au commissariat avec le document.

La personne qui me reçoit enregistre le document.

Je ne peux pas me déplacer

Je ne peux pas me déplacer :



- parce que je suis malade
- à cause de mon handicap...

Je téléphone au commissariat :

au 01 39 24 70 00



Un policier vient chez moi.

Il enregistre ma demande de procuration.



J'ai des questions ?

Je téléphone au 01 30 97 80 00